

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE MARDI 19 MAI 2015, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT ABSENTS :**

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 avril 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 11 mai 2015**

Rés. 2015-96

Rés. 2015-97



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2015-98

### 4.1.1 Classement de l'ensemble religieux Sainte-Amélie comme bien patrimonial national

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-09 et d'appuyer la démarche de proposition de classement de l'ensemble religieux Sainte-Amélie, soit l'église et le parc de la grotte Sainte-Amélie, comme bien patrimonial national.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2015-99

### 4.1.2 Renouvellement du protocole d'entente - Jeunesse en santé

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-10 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'un an, soit pour l'année 2015, avec l'organisme Jeunesse en santé et de lui verser une aide financière de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2015-100

### 4.1.3 Société historique de la Côte-Nord - Demande de subvention - Exposition estivale

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-12 et d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à la Société historique de la Côte-Nord pour la réalisation de l'exposition historique 2015 - Mc Cormick, de Chicogo à Baie-Comeau, et ce, lors de la saison estivale 2015.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.4 Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière

**Considérant que** la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions réglementaires concernant la saisie et la mise en fourrière des véhicules routiers;

**Considérant que** ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

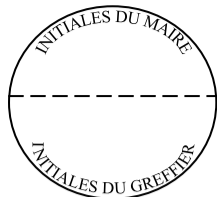
**Considérant que** la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

**Considérant qu'**une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Atelier Débosselage Genest;

**Considérant que** Atelier Débosselage Genest pourra desservir entre autres la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (S.A.A.Q.);

Rés. 2015-101

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-13 voulant que :

- le conseil municipal autorise Atelier Débosselage Genest, propriété de monsieur Carl Genest, à opérer une fourrière d'automobiles au A-13, avenue William-Dobell et demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la ville de Baie-Comeau;
- Atelier Débosselage Genest se conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- les installations de Atelier Débosselage Genest soient conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;
- la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.5 Achat d'un tableau de pointage électronique au centre Henry-Leonard, glace A**

**Rés. 2015-102**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2015-07 et d'accepter que la Ville investisse un montant maximal de 150 000 \$, en collaboration avec le gestionnaire Hockey junior Baie-Comeau, pour l'achat d'un tableau de pointage électronique. Cette dépense sera puisée à même le Fonds Tournoustouc.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.1.6 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2015-103**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro TP2015-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics et des services techniques pour le mois de décembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

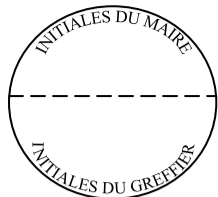
#### **4.1.7 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2015-104**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2015-05 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics et des services techniques pour les mois de janvier, février, mars et avril 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.8 Listes des comptes 2015-09, 2015-10, 2015-11, 2015-12 et 2015-13

**Rés. 2015-105**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2015-11 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-09, 2015-10, 2015-11, 2015-12 et 2015-13 pour les périodes 9, 10, 11, 12 et 13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.1.9 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2015

**Rés. 2015-106**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2015-12 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 15 avril 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 4.2 Comité général du 19 mai 2015

### 4.2.1 Société historique de la Côte-Nord - Protocole d'entente

**Rés. 2015-107**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2015-11 et d'accepter de verser une contribution financière de 23 018,95 \$ à la Société historique de la Côte-Nord pour l'année 2015, et ce, dans le cadre du protocole d'entente intervenue avec ladite Société.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4.2.2 Demande de soutien financier - Randonnée Vélo Santé - Alcoa 2015

**Rés. 2015-108**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-11 et d'accorder une aide en biens et services de 3 625 \$ à la Randonnée Vélo Santé - Alcoa qui aura lieu du 21 au 23 août 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

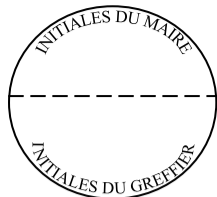
### 4.2.3 Demande de proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées

**Rés. 2015-109**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2015-12 et de proclamer « Semaine québécoise des personnes handicapées » la semaine qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.2.4 Demande de subvention - surveillance du parc de planches à roulettes

Rés. 2015-110

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2015-10 et d'accepter que la Ville subventionne l'Association du parc de planches à roulettes de Baie-Comeau d'une somme de 8 000 \$ plus taxes si applicables, pour la surveillance du parc temporaire de planches à roulettes situé sur le site du parc Saint-Sacrement. Cette dépense sera puisée à même le fonds des imprévus de la Ville.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.5 Entente avec Bobby Miller inc. pour la réalisation d'un développement résidentiel dans l'extension est de l'avenue Fraser

Rés. 2015-111

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur général de la Société d'expansion de Baie-Comeau (SEBC) portant le numéro SEBC2015-02 et d'opter pour le scénario 3 afin de conclure l'entente entre Bobby Miller inc. et la Ville pour la construction de l'extension de l'avenue Fraser sur 450 mètres selon les plans déposés aux services municipaux concernés. En conséquence, l'entreprise pourra acquérir les lots 4 088 753 et 3 403 228 du cadastre du Québec et l'entreprise devra installer les services municipaux et procéder à une cession à titre gratuit de l'emprise de la rue et des infrastructures à la Ville.

La Société d'expansion a pour mandat de négocier une entente avec Bobby Miller inc. Le maire et la greffière sont autorisés à signer les documents nécessaires à cette entente.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

### 5.1 Dérogations mineures

#### 5.1.1 10, avenue du Parc

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 10, avenue du Parc;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

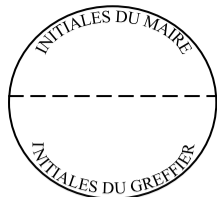
**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation lors d'une consultation;

Rés. 2015-112

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De refuser la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'une clôture située en cour avant, mais ne donnant pas sur la façade principale, d'une hauteur de 2 mètres, et ce, pour la résidence sise au 10, avenue du Parc.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.2 40, avenue Roberval

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 40, avenue Roberval;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux exécutés pour lesquels le permis de construction a possiblement été égaré;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

Rés. 2015-113

D'accorder la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge de recul arrière de la résidence sise au 40, avenue Roberval. Ainsi, ladite résidence possède une marge de recul arrière variant de 0,0 à 2,9 mètres alors que la réglementation actuelle prévoit un minimum de 6 mètres pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.3 29, avenue De Vaudreuil

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la résidence du 29, avenue De Vaudreuil;

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

**Considérant que** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux personnes qui procèdent à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur propriété;

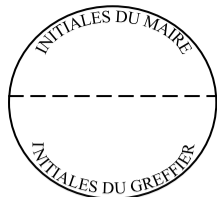
**Considérant que** la dérogation vise des travaux exécutés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation portant le numéro 434-2C-2012;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2015-114

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'empiètement en façade de l'aire de stationnement en cour avant de la résidence sise au 29, avenue De Vaudreuil. Ainsi, ledit stationnement possède un empiètement en façade de 2,79 mètres alors que la réglementation actuelle prévoit un maximum de 2 mètres pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

#### 6.1 Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014

Rés. 2015-115

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter pour dépôt le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014 de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.2 Nomination d'un maire suppléant

Rés. 2015-116

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2015-11 et de nommer la conseillère Reina Savoie-Jourdain pour agir à titre de maire suppléante, et ce, pour la période commençant ce jour jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de novembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### 7.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2015-117

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8. AVIS DE MOTION

#### 8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

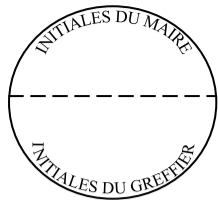
La conseillère Reina Savoie-Jourdain renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 14 mai 2015.

#### 8.2 Projet de règlement établissant un programme de crédits de taxes pour immeubles industriels dans le parc Jean-Noël-Tessier

Aucun avis de motion n'est déposé sous cette rubrique.

#### 8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Aucun avis de motion n'est déposé sous cette rubrique.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

De plus, monsieur le maire souligne qu'aujourd'hui, le 19 mai 2015, c'est le 78<sup>e</sup> anniversaire de création de la Ville de Baie-Comeau.

### 10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau

Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 8 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CLAUDE MARTEL**  
**MAIRE**

---

**LORNA PINEAULT**  
**GREFFIÈRE**

**Rés. 2015-118**